

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 16 (1986)
Heft: 7-8

Rubrik: Courier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

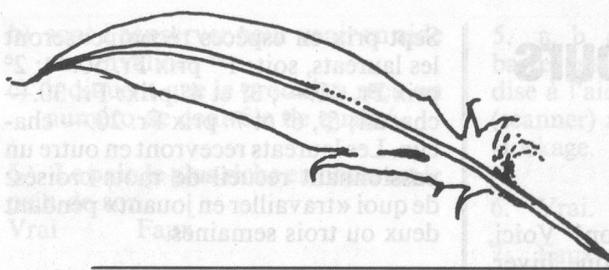
jeunes qui en sont le moteur. Ces cours, qui se veulent matière à réflexion, sont quelquefois complétés par des voyages d'étude dont il s'agit de tirer la quintessence par une préparation attentive et une exploitation judicieuse. Les Universités du 3^e âge refusent de se substituer à des agences touristiques, mais veulent faire des voyages un élément de réflexion et d'enrichissement des connaissances. L'enseignement des langues, qui facilitent la compréhension entre les peuples et constituent une voie d'accès à la culture et à la civilisation d'autres nations, fait souvent l'objet de cours dispensés par les UTA répandues dans le monde.

Mais les UTA, en leur qualité d'institutions, sont à même de susciter des contacts avec d'autres UTA, sous forme de jumelage par exemple, ou en organisant des échanges d'étudiants, comme cela existe entre la France et l'Allemagne, ou entre les Etats-Unis et la France. Enfin, l'établissement d'antennes permettant de toucher de nouveaux publics ou de nouvelles régions, élargit les dimensions de l'entreprise, grâce à la décentralisation.

Certains orateurs, pour leur part, ont relevé les effets bénéfiques des travaux de recherche qui favorisent le dialogue entre membres et l'ouverture vers des connaissances nouvelles, l'effort entrepris en commun étant générateur d'amitié et de compréhension réciproque. La présence de chercheurs universitaires dans ces groupes permet d'instaurer un dialogue qui, à notre avis, doit impérativement, et sur un plan très général, se maintenir et se renforcer avec l'Université, enrichie par la présence en son sein d'un public très motivé.

Enfin, l'augmentation importante du nombre des personnes du 3^e âge et du 4^e âge, accompagnée d'un taux de natalité insuffisant dans le monde occidental, posera des problèmes de société extrêmement importants à la fin de ce siècle. Il est par conséquent indispensable que les universités du 3^e âge, par l'intermédiaire de leur Association internationale, fassent entendre leur voix aux grandes Institutions internationales (ONU, OIT, Conseil de l'Europe, OMS... etc.) qui se préoccupent des problèmes du vieillissement. L'ouverture et le dialogue doivent donc à ce niveau également, non seulement être maintenus, mais se développer et s'approfondir.

R. J.



Réflexion artisanale

De M. Paul Weber, Dombresson (naguère à Valangin).

On pratique un métier vers lequel on se sent attiré, une profession qui convient à nos aspirations, et aussi par tradition.

Il y a des cas où l'on rencontre des difficultés: des horlogers, qui rouillent les travaux qu'ils exécutent. Alors, il faut chercher une autre orientation. Nous rencontrons aussi dans l'alimentation des allergies. Par exemple: des charcutiers qui ne supportent pas la présence des épices dans la confection de la masse pour la confection des saucisses. Il y a aussi dans la pâtisserie des personnes allergiques aux épices qui sont utilisées dans la fabrication de la pâte pour les leckerlis ou des biscômes. On ne verrait pas Bâle sans leckerlis, ou Berne sans biscômes. Noël sans pain d'épices.

J'ai pendant des années confectionné des «fluettes». Dans ma clientèle il y avait des personnes qui percevaient si cette marchandise était de ma confection ou de celle d'un collaborateur. J'ai rencontré un électricien qui percevait une nuance dans le façonnage du pain chez un boulanger.

C'est dire que l'on rencontre des artisans dont le doigté personnel est remarqué.

Cela n'est pas possible dans la production industrielle.

P. W.

L'AVS et le fisc

Suite à l'article paru en page 27 du N° 1 de janvier, j'ajoute: retraité suisse, contraint de partir, par une IMPOSITION EXCESSIVE.

Voici les faits que je vous soumets. Agé de 74 ans, j'avais lors du décès de mes parents acquis une parcelle de terrain dans le Jura Vaudois, et grâce à une baraque de chantier, avec l'aide d'amis, construit un chalet simple mais habitable.

Je ne disposais à l'époque que de Fr. 20 000.— et la BCV me prêta ce qui manquait. Le chalet fut alors généralement taxé à Fr. 40 000.— puis chaque année, l'assurance incendie en augmenta la valeur, augmentant ainsi les impôts.

L'an dernier, pour trouver des fonds en vue de construire «une salle de fête polyvalente avec abri de protection civile, plus de Fr. 3 000 000.— pour une population de 300 habitants, ce qui est folie, on a repris et parfois doublé les valeurs fiscales des propriétés sises sur la commune. De sorte que ma «baraque a passé à Fr. 78 000.—. Joli cadeau pour des spéculateurs, mais pour moi, avec mon AVS, les impôts que cela entraîne dépassent mes moyens.

Une hospitalisation de trois semaines pour ma femme et moi-même de 15 jours, (infarctus et hernie étranglée), soit Fr. 14 000.— de frais, ont englouti mes modestes économies. La Commission d'impôt a bien voulu en tenir compte pour 1986, mais restent cependant la taxation d'une fortune que je n'ai jamais eue...

D'autre part, ce chalet étant loin de tout centre, une voiture est indispensable, mais il m'est de plus en plus difficile d'en assumer les frais.

Il ne me reste plus qu'à vendre et partir.

Mais voilà, les appartements, suite à des votes irréfléchis, ne sont plus à louer, mais à VENDRE. A Montreux, un appartement de deux chambres et demie, s'est vendu Fr. 200 000.—. Il ne reste plus qu'à partir à l'étranger, France, Italie ou Espagne, pour autant que je puisse encore toucher mon AVS.

Qu'en pensent les services compétents? Lorsque je regarde les offres de loyers, ou d'appartements, j'en viens à me demander si vraiment l'escroquerie est autorisée, les prix demandés étant exorbitants.

Espérant rencontrer votre compréhension, je vous prie d'agréer, Messieurs, etc.

W. Monnet,
Côte Malherbe,
1261 St-George/VD